

Nombre de membres

En exercice : 38
Présents : 14
Absents ayant donné pouvoir ou
procuration : 1
Absents : 23
Votants : 15
Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Date de la convocation
24/06/2025

Date d'affichage
02/07/2025

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 30 JUIN 2025
RECONVOCATION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents : Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI.

Suppléés : /

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI.

Absents : Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie Félicia CRISTOFARI, Dominique FRATICELLI, Xavier LUCIANI, Ghjuvan-Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Jean Noël GIUDICI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD-ANGELI, Lisa PAOLI-FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Stella MORACCHINI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marlene GIUDICELLI.

Délibération n°3425 : Adoption du règlement intérieur de l'Ecole des arts.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire :

Dans le cadre de la mise en service prochaine de l'Ecole des arts, prévue en janvier 2026, il convient d'adopter son règlement intérieur.

L'Ecole des arts, qui aura vocation à accueillir dans les meilleures conditions les associations locales assurant l'enseignement culturel (musical, théâtral...)

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles doivent être utilisés les locaux de l'Ecole des arts qui seront mis à disposition des associations, organismes divers et des particuliers dans le respect du caractère partagé et de la neutralité des lieux, ainsi que dans leur bon entretien.

Il s'appliquera dans les espaces intérieurs et extérieurs de la structure.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir adopter le règlement intérieur de l'Ecole des arts ci-annexés ainsi que le modèle de convention d'utilisation en découlant.

Il est précisé que le fonctionnement de l'Auditorium fera l'objet d'un règlement intérieur dédié.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Communautaire :

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1421-4

VU le Code du patrimoine notamment les articles L.310-1 à L.310-6,

Vu l'avis de la Commission Culture en date du 13 novembre 2024,

Considérant l'obligation pour la Collectivité d'adopter un règlement intérieur dans le cadre de la mise en service prochaine de l'Ecole des arts,

- **ADOpte** le règlement intérieur de l'Ecole des arts ainsi que les modèles de convention d'utilisation afférents ci-annexés.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation avec les usagers, tout acte relatif à cette affaire et à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 02/07/2025 15:10:10

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025

Application signée: E-Logato.com

99_0E-02E-200033827-2025 0630-3425_1-0E